

Séance ordinaire du 27 mars 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi vingt-sept mars deux mille vingt-trois à quinze heures trente, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du comité exécutif Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Serge Côté

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, David Boudreault, directeur des transports et de la mobilité durable, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Stéphane Lafaut, directeur général, Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-02-48

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 27 mars 2023.

CE-2023-02-49

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2023

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 mars 2023.

CE-2023-02-50

Entente concernant le financement de projets d'habitation sur le territoire de la Ville de Lévis à intervenir avec la Société d'habitation du Québec relative au programme *AccèsLogis Québec* et demande de crédits

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente concernant le financement de projets d'habitation sur le territoire de la Ville de Lévis à intervenir avec la Société d'habitation du Québec relative au programme *AccèsLogis Québec*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2023-006, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution et d'affecter les crédits nécessaires aux activités de fonctionnement provenant des revenus de la subvention prévue à cette entente pour la réalisation des projets.

CE-2023-02-51

Autorisation d'afficher le poste de directrice ou de directeur à la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif

[Document d'aide à la décision GCH-2023-018](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'autoriser l'affichage du poste de directrice ou de directeur à la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif.

CE-2023-02-52

Avenant à l'entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de Chaudière-Appalaches à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et autres partenaires

[Document d'aide à la décision DG-2023-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant à l'entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de Chaudière-Appalaches à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et autres partenaires, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DG-2023-001, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-02-53

Nomination d'un directeur adjoint – opérations et relève à la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision GCH-2023-042](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer monsieur Réjean Langlois à titre de directeur adjoint – opérations et relève à la Direction du service de police, poste-cadre régulier à temps complet, à la classe 3 et à l'échelon 1 et aux autres conditions de travail prévues au *Protocole de conditions de travail des cadres de la Ville*, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2023-02-54

Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 10.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
